

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1<sup>re</sup> Rue, le 6 septembre 2022, à 19 h 30**

Sont présents :

MM     Roger Lévesque, maire  
Nestor Dubé, conseiller # 1  
Samuel Côté, conseiller # 2  
Ghislain Desbiens, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4  
Lise Bégin, conseillère # 6

Est absente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Assiste à la séance, madame Chantale Roy, secrétaire-trésorière adjointe

*Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.*

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h 34.

**2022.09.177     2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

**3. Adoption du procès-verbal**

**2022.09.178     3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022.

Adoptée unanimement

**4. Correspondance**

**2022.09.179     4.1 Nomination de la responsable de la bibliothèque scolaire-municipale**

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu que monsieur Gaétan Petit soit nommé responsable de la bibliothèque scolaire-municipale.

Adopté unanimement

- 2022.09.180      4.2 Local pour des cours de peinture**
- Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de prêter la salle de l'aréna, suite à une demande de madame Danièle Frenette, pour des cours de peinture qui débuteront en octobre, et ce, jusqu'en mai, les mercredis.
- Adoptée unanimement
- 2022.09.181      4.3 Achat de deux défibrillateurs**
- Il est proposé par madame Lise Bégin appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de faire l'achat de deux défibrillateurs auprès de Cardio Choc équipements médicaux, dépense nette de 4 003,13 \$, à imputer au poste budgétaire 02-230-00-699-00.
- Adoptée unanimement
- 5. Trésorerie**
- 2022.09.182      5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses**
- La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 août 2022.
- 2022.09.183      5.2 Liste des dépenses incompressibles**
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;
- Il est proposé par madame Monique Bouchard appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement pour :
- Août 2022, totalisant 7 103,80 \$ et représenté par les chèques L2200083 à L2200090.
  - Septembre 2022 totalisant 144,98 \$ et représenté par les chèques L2200091.
- IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 31 à 34 totalisant 18 510,54 \$ (brut).
- Adoptée unanimement
- 2022.09.184      5.3 Approbation du paiement des factures à payer**
- Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :
- Août 2022, totalisant 172 872,89 \$ et représenté par les chèques C2200052 à C2200053; L2200083 à L2200090; M2200006; P2200300 à P2200332.
  - Septembre 2022, totalisant 3 765,81 \$ et représenté par les chèques L2200091; P2200333 à P2200334.
- Adoptée unanimement

## **6. Administration**

**2022.09.185**

### **6.1 Modification du budget initial pour les travaux d'asphaltage**

Il est proposé par monsieur Samuel Côté appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de modifier le budget initial, selon la description suivante :

Description	Budget initial	Modification demandée	Budget modifié
Immobilisations Édifices 03-310-13-722-00	<b>78 582 \$</b> <b>52 082 \$<sup>1</sup></b>	(22 589 \$ <sup>2</sup> ) <b>Débit</b> Pour l'asphaltage	<b>29 493 \$</b>
Immobilisations Projet Amex	20 000 \$	(0 \$ <sup>2</sup> ) <b>Débit</b> Pour l'asphaltage	0 \$
Immobilisations MRCAO Projet structurant (PSPS)	36 000 \$	(18 000 \$ <sup>2</sup> ) <b>Débit</b> Projet PSPS de 2023 et l'asphaltage	18 000 \$
Immobilisations rues, trottoirs & éclairage 03-310-22-726-01	50 000 \$	+ 60 589 \$ <b>Crédit</b>	110 589 \$

**Note<sup>1</sup>** : Différence de 78 582 \$ - 52 082 \$ = 26 500 \$ pour l'achat des bornes-fontaines.

**Note<sup>2</sup>** : 22 589 \$ + 20 000 \$ + 18 000 \$ = 60 589 \$ + 50 000 \$ = 110 589 \$.

Adoptée unanimement

**2022.09.186**

### **6.2 Modification du budget initial**

Il est proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de modifier le budget initial, selon la description suivante :

Description	Budget initial	Modification demandée	Budget modifié
Coordonnatrice en loisirs – projets et subventions 02-701-00-141-00	<b>32 500 \$</b>	(5 180 \$) <b>DÉBIT</b> Pour GPS et défibrillateurs	<b>27 320 \$</b>
Sécurité civile -Divers 02-230-00-699-00	0 \$	4 004 \$ <b>CRÉDIT</b> Pour défibrillateur	4 004 \$
02-610-00-350-00 Équip. de communication	À créer	1 176 \$ <b>CRÉDIT</b> Pour GPS	1 176 \$

**Note** : Différence de 32 500 \$ - 4 004 \$ - 1 176 \$ = 27 320 \$ pour l'achat d'un GPS et de deux défibrillateurs.

Adoptée unanimement

**2022.09.187**

### **6.3 Inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'inscrire la directrice générale madame Lyne Blanchet, au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à La Sarre, les 15 et 16 septembre 2022 et de défrayer le cout de l'inscription au montant de 240,00 \$ plus les taxes applicables, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

**IL EST RÉSOLU QUE** les frais de déplacement encourus soient remboursés.

Adoptée unanimement

**2022.09.188**

### **6.4 Modification des vacances annuelles de la directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale madame Lyne Blanchet demande une modification à la résolution 2022.07.142 concernant une partie de son congé annuel durant la période estivale, soit du 29 août au 12 septembre 2022 au lieu du 22 août au 7 septembre 2022;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale à se prévaloir de son congé annuel aux dates demandées.

Adoptée unanimement

- 2022.09.189**      **6.5 Destruction de documents en archive**
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 199 du Code Municipal, stipule que la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;
- Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :
- QUE** le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Lyne Blanchet et datée du 22 août 2022 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.
- Adoptée unanimement
- 2022.09.190**      **6.6 Débroussaillage sentier de ski de fond et autres**
- CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Guy Ledoux a procédé au débroussaillage des sentiers de ski de fond, coupé des arbres secs et des arbres dangereux dans les sentiers pédestres ainsi qu'au Parc Michelle-Desmarais et à l'entrée du village;
- Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de payer à M. Jean-Guy Ledoux un montant de 3 000 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-610-00-453-01.
- Adoptée unanimement
- 2022.09.191**      **6.6 Achat d'un GPS – montana 750 i**
- P2200310**      Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de faire l'achat d'un GPS de marque Montana 750i, dépense nette de 1 175,85 \$ à imputer au poste budgétaire 02-610-00-350-00.
- Adoptée unanimement
- 7. Travaux publics**
- 2022.09.192**      **7.1 Dépôt des certificats d'analyses de l'échantillonnage du cuivre et du plomb dans le réseau**
- CONSIDÉRANT QUE** le guide d'évaluation et d'intervention relatif au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable vise à soutenir les responsables de systèmes de distribution d'eau potable dans leurs démarches pour se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable en matière de suivi du plomb et du cuivre;
- CONSIDÉRANT QUE** ces documents intègrent les modifications apportées au suivi du plomb édictées par le gouvernement en mars 2021. Ces modifications portent notamment sur les éléments suivants :
- Abaissement de la norme relative au plomb (0,005 mg/L);
  - Ajustement du protocole d'échantillonnage (prélèvement d'un litre d'eau après un écoulement de 5 minutes et une période de stagnation de 30 minutes);

- Production d'un plan d'action à la suite du dépassement de la norme relative au plomb par les responsables d'un système de distribution d'eau potable desservant au moins une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Annick Goulet, technicien en eau potable a procédé aux échantillonnages du cuivre et du plomb dans l'eau potable le 10 août 2022 et dont voici les résultats :

Adresse	Résultat plomb (mg/L)	Norme	Résultat cuivre (mg/L)	Norme
18, 9 <sup>e</sup> Avenue	0,0020	$\leq 0,005$ (N)	0,7356	$\leq 1,0$ (N)
26, 5 <sup>e</sup> Avenue	< 0,0005		0,5864	
51, avenue Dr. Bigué	0,0023		0,6877	
72, 2 <sup>e</sup> Rue	< 0,0005		0,6330	
62, 1 <sup>re</sup> Rue	0,0017		0,2698	

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de conclure que les résultats des analyses de la présence du plomb et du cuivre respectent les normes gouvernementales.

Adoptée unanimement

2022.09.193

## 7.2 Surplus de préparation pour la réfection de l'asphalte

P2200305

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de payer la facture #5464 à Asphaltage Théo Paquet pour le surplus de préparation des travaux effectués pour la réfection de l'asphalte sur la rue de l'Église, dépense nette de 6 860,94 \$, à imputer au poste budgétaire 03-310-32-721.

Quantité	Unité	Description	Prix unitaire	Total
1	X	Surplus d'excavation 6 " d'épaisseur	660 \$	660 \$
115	TM	Concassé 0 3/4	30 \$	3 450 \$
3	Voyage	2-1/2	225 \$	675 \$
1	X	Épandage et compaction	1 750 \$	1 750 \$

Adoptée unanimement

## 8. Aménagement et urbanisme

2022.09.194

### 8.1 Servitude de maintien en état

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de servitude de maintien en état d'empiètement mineur au nom de monsieur Alexandre Doire, concernant le lot 4 200 505, cadastre du Québec, situé au 96, rue Commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la servitude consiste à maintenir le bâtiment dans sa position actuelle, dont :

- le toit de la maison empiète dans l'emprise de la rue Commerciale (lot 4 201 637), d'une profondeur allant jusqu'à 0,41 mètre à son coin Nord-Est;
- la galerie située au deuxième étage empiète dans l'emprise de la rue Commerciale (lot 4 201 637) d'une profondeur allant jusqu'à 0,13 mètre à son coin Nord-Est.

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

**QUE** la greffière-trésorière madame Lyne Blanchet est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude réelle de maintien en état en faveur de M. Alexandre Doire concernant le lot 4 200 505, du cadastre du Québec.

Adoptée unanimement

## **9. Sujets divers (varia)**

**2022.09.195**

### **Installation et la réparation de bornes-fontaines**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux doivent être effectués pour changer neuf bornes-fontaines;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux doivent être effectués pour réparer et entretenir des bornes-fontaines;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la compagnie UBIC Inc.;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'engager la compagnie Ubic Inc. pour effectuer les travaux.

**IL EST RÉSOLU DE** résERVER un montant forfaitaire de 45 000.

Adoptée unanimement

**2022.09.196**

### **Achat pour agrandissement de la scène à la Salle des loisirs**

Il est proposé par madame Lise Bégin, et appuyé par monsieur Roger Lévesque de faire les achats nécessaires pour l'agrandissement de la scène à la Salle des loisirs, suite à la demande du comité;

**IL EST RÉSOLU DE** rembourser le comité pour les frais encourus pour les travaux effectués.

Adoptée unanimement

**2022.09.197**

### **Encombrement de plusieurs terrains appartenant à la municipalité – envoi d'un communiqué aux citoyens**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens encombrent des terrains appartenant à la municipalité avec des résidus, des carcasses de voitures, du bois et/ou tous autres objets, nuisibles ou non;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité et plusieurs citoyens souhaitent que le village soit beau, accueillant et qu'il reprenne vie;

Il est proposé par Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de faire parvenir un communiqué à toute la population dans le but que les citoyens concernés nettoient les terrains et ce, avant le 31 mai 2023.

**IL EST RÉSOLU QUE** des amendes seront envoyées dès le 1<sup>er</sup> juin 2023 à tous les contrevenants.

Adoptée unanimement

## **10. Période de questions**

**2022.09.198**

### **11. Fermeture de la séance**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux résolu de clore la séance, il est 20h04.

Adoptée unanimement